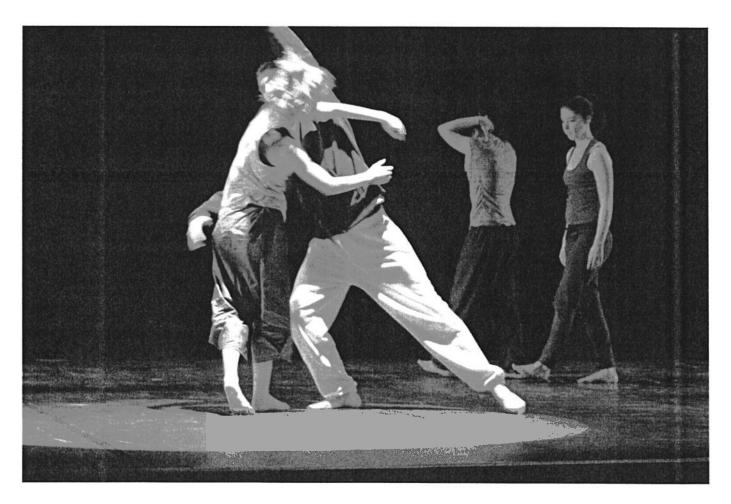


LIVRET DU CANDIDAT

LES DEUX OPTIONS FACULTATIVES DANSE AU BACCALAURÉAT

EPS / DANSE

ART / DANSE



Elèves du lycée Bréquigny à Rennes, Avril 2014



Ce livret a été réalisé pour faciliter l'inscription des candidats aux épreuves facultatives EPS : Art/Danse ou Danse. En effet, il leur permettra de faire des choix plus pertinents en fonction de leurs compétences concernant ces épreuves.

Ce livret a été réalisé en collaboration avec l'Inspection Pédagogique Régionale et le groupe de travail art/danse de l'académie de Rennes.

L'inspection pédagogique régionale tient à remercier ce groupe pour le travail accompli.

Septembre 2014

SOMMAIRE

I - Informations générales	page 3
II - Tableau récapitulatif des deux épreuves d'option facultative EPS – Art Danse	page 3
III - Présentation de l'épreuve facultative EPS Danse	page 4
IV - Présentation de l'épreuve facultative Art Danse	page 5
V - Conseils de préparation	page 7
VI - Annexe : Fiche synthétique du candidat à télécharger (document PDF)	page 9



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un candidat au baccalauréat peut choisir de s'inscrire à deux options facultatives.

Le coefficient d'une épreuve facultative au BAC est de 2 pour l'option choisie en 1^{er} vœu et de 1 pour l'option choisie en 2^{ème} vœu.

Il existe deux types d'option en danse : EPS/Danse et Art/Danse. Il est impératif de connaître auparavant le contenu de ces épreuves afin de les différencier, de les préparer et d'éviter ainsi des erreurs d'inscription. Il reste à noter qu'un candidat peut se présenter aux deux options.

II – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEUX ÉPREUVES DE L'OPTION FACULTATIVE : EPS-DANSE et ART-DANSE

OPTION EPS-DANSE	OPTION ART-DANSE		
Épreuves	Épreuves		
 Composition Durée: 1'30 à 3' Barème: 16 points Le candidat présente obligatoirement un solo, témoignant d'une démarche de création. 	Composition Durée: 2' à 3' Barème: 7 points Nombre de danseurs Cas n°1: candidats non-inscrits en enseignement facultatif danse: solo obligatoire Cas n°2: candidats inscrits en enseignement facultatif danse: solo/duo/trio/quatuor (1 lycée concerné dans l'académie) Le candidat présente une composition préparée pendant l'année en lien avec le programme. Improvisation Durée: 1' à 2' (temps de préparation: 30 minutes) Barème: 6 points Le candidat présente une improvisation en lien avec un sujet et une musique tirés au sort.		
 Entretien Durée : de 10 à 15 minutes Barème : 4 points Le candidat analyse son solo (démarche, choix chorégraphiques) et est questionné sur ses connaissances et attitudes dans l'activité 	 Entretien Durée: de 15 à 20 minutes Barème: 7 points lère partie: entretien sur la composition et l'improvisation 2ème partie: questionnement sur la culture 		



III - PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE EPS-DANSE

A - LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

Ce que dit le bulletin officiel : « Composer et présenter une chorégraphie individuelle qui témoigne d'un travail de création personnel»

- Arrêté du 21-12-2011 JO du 13-1-2012 : Baccalauréat général et technologique. Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive.
- Bulletin officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012- Circulaire n°2012-093 du 8 -6-2012
 Modifiée par la circulaire 2015-066 du 16-4-2015 (BO 2015-066 du 16-4-2015): Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique- Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation.

B - EN QUOI CONSISTE L'ÉPREUVE ?

Elle se compose de deux parties :

PARTIE 1: L'épreuve physique notée sur 16 points

Chorégraphie individuelle avec ou sans support musical, durée 1'30 minimum à 3'00 maximum en référence au niveau 5 de compétences attendues et fixé nationalement. Solo témoignant d'un **travail personnel de création** à partir d'un argument, d'un sujet, d'une idée, d'un propos, d'un thème....Toutes les techniques ou styles de danse, au service d'un propos chorégraphique sont autorisés à condition qu'ils soient en accord avec les exigences des épreuves.

PARTIE 2 : L'épreuve orale notée sur 4 points d'une durée maximale de 15 mn

Prenant appui sur le solo présenté, il permet d'évaluer le niveau de connaissance de l'activité et d'apprécier la capacité d'analyse de sa prestation par le candidat.

C - COMMENT SE DÉROULE L'ÉPREUVE ?

- **Durée** : une demi-journée.
- <u>Accueil</u>: les candidats munis de leur convocation et de leurs papiers d'identité se présentent avec leur fiche de synthèse (envoyée avec la convocation) dûment complétée aux dates indiquées sur leur convocation.
- Échauffement : 30 minutes.
- Espace scénique : 12m/12m sur parquet.
- Procédés et éléments scéniques autorisés : mise en place et démontage rapide.
- Support sonore : CD original ou gravé, clés USB.
- Présentation des chorégraphies individuelles.
- Entretien : l'entretien se déroule à la suite de l'épreuve physique.



IV - PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE ART-DANSE

A - LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

Ce que dit le bulletin officiel:

• B.O n°14 du 05 avril 2012:

Note de service N°2012-038 du 06/03/2012 modifiée note de service n° 2013-174 du 8-11-2013 « L'épreuve permet d'apprécier chez le candidat:

- la maîtrise d'un ensemble de repères relatifs à l'histoire, aux œuvres et aux pratiques du monde de la danse;
- la capacité à mobiliser des compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique;
- sa connaissance et sa pratique de la danse nourries notamment d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée. »

• B.O programmes de Terminale : B.O spécial N°4 du 29 avril 2010 :

L'élève :

- «- <u>Comme danseur</u>, il pratique et analyse différents usages du geste : dansé, quotidien, professionnel, sportif, recyclé, transformé, etc. Il développe des capacités d'appropriation, de transformation et d'interprétation du matériau gestuel.
- <u>Comme chorégraphe</u>, il repère les éléments de l'écriture chorégraphique, les organise pour élaborer une phrase puis plusieurs phrases, et enfin un fragment chorégraphique; il fait des choix et les argumente.
- <u>Comme spectateur</u>, il se dote d'outils d'observation et d'analyse en rapport avec le travail corporel mené, qu'il soit individuel ou collectif. Il développe un regard sensible et critique, nourri de références issues des pratiques de la classe et des œuvres étudiées. »

En terminale : 2 champs de questionnement :

- Danse et partis pris corporels : « constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés »
- <u>Danse et société contemporaine</u>: « l'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques »

B - EN QUOI CONSISTE L'ÉPREUVE ?

Elle se compose de 3 parties :

PARTIE 1: LA COMPOSITION d'une durée de 2'à 3', est notée sur 7 points

- Cas n°1 : Attention ! Elle est présentée obligatoirement en **solo** pour les candidats qui ne suivent pas l'option facultative dans un établissement.
- Cas n°2 : Elle est présentée en solo, duo, trio ou quatuor.

PARTIE 2 : L'IMPROVISATION individuelle d'une durée de 1'à 2', notée sur 6 points

Elle s'effectue **après 30'** de préparation à partir d'un sujet tiré au sort d'un mot, d'une phrase ou d'une image et d'un support sonore choisi parmi 2 propositions, sachant également que le silence reste une possibilité.



PARTIE 3: L'ENTRETIEN d'une durée de 20' maximum est noté sur 7 points

Il est organisé en deux temps:

- Premier temps : entretien sur la composition et l'improvisation (expliquer les intentions, la démarche, les choix chorégraphiques...)
- Second temps : questionnement sur la culture chorégraphique en lien avec les activités menées (expérimentations artistiques, exposés-recherches, spectacles vus).

Une fiche synthétique consultable sur le site académique pour l'épreuve doit être présentée au jury (voir annexe)

C - COMMENT SE DEROULE L'ÉPREUVE ?

- **Durée**: une demi-journée
- <u>Accueil</u>: les candidats munis de leur convocation et de leurs papiers d'identité se présentent avec leur fiche de synthètique renseignée (envoyée avec la convocation) dûment complétée aux dates indiquées sur leur convocation.
- Échauffement : 20 minutes.
- Espace scénique : 10 m/10 m sur parquet.
- Procédés et éléments scéniques autorisés : mise en place et démontage rapide.
- Support sonore : CD original ou gravé, clés USB.
- Présentation des chorégraphies
- Préparation et présentation de l'improvisation
- Entretien : l'entretien se déroule à la suite de l'épreuve physique.

Expérience chorégraphique au musée Manoli 2013



RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





V - CONSEILS DE PRÉPARATION AUX ÉPREUVES

A - EPS / DANSE

• PARTIE 1 : L'épreuve physique notée sur 16 points

Construire son projet d'expression :

- Réfléchir au point de départ : idées, univers, thèmes...
- Expérimenter des mouvements, des états de corps en phase avec votre idée
- Faire des choix d'espace, de monde sonore, de matériaux corporels en interrogeant les fondamentaux du mouvement dansé ;
- Préciser la composition : début, développement, fin ou une seule partie qui se développe...procédés de compositions utilisés (répétition, transposition, accumulation, inversion...)
- Clarifier la relation à la musique (concordance, rupture...)
- PARTIE 2 : L'épreuve orale notée sur 4 points
- Etre capable d'expliquer sa démarche de composition (choix et procédés chorégraphiques)
- S'entraîner à l'oral

B-ART/DANSE

PARTIE 1: LA COMPOSITION d'une durée de 2'à 3', est notée sur 7 points

Construire son projet selon les deux axes du programme :

- danse et partis pris corporels
- danse et société contemporaine

Il est possible de créer à partir de :

- une image (une publicité,...)
- une œuvre (une photo, sculpture, peinture, musique, film,...)
- un obiet
- un matériau corporel (la marche, série de verbes d'action...)
- un principe physique (le déséquilibre,...)
- un principe de composition (la répétition,...)

Selon son propos, le candidat peut se référer à un langage personnel ou/et codifié.

Une démarche d'écriture chorégraphique est attendue (espace, musique, scénographie, état de corps, choix de composition ...)

PARTIE 2 : L'IMPROVISATION individuelle d'une durée de 1'à 2', notée sur 6 points

- Se sensibiliser à l'exploration et au traitement de différents supports (images- textes- mots- musiques)
- S'entraîner en temps contraint à produire des réponses gestuelles variées, des états de corps
- Se confronter à des thématiques inhabituelles
- Se poser ses propres contraintes

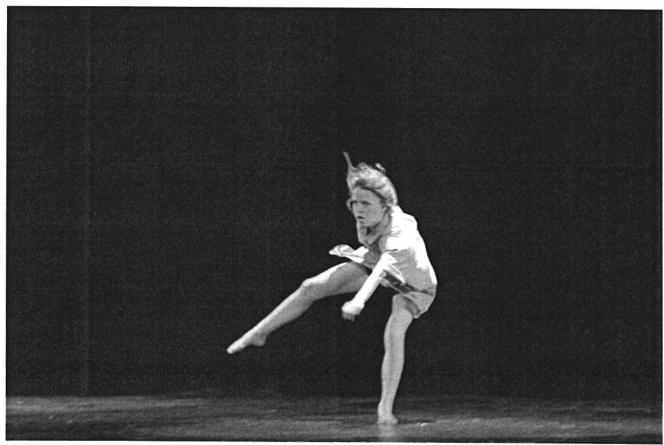


PARTIE 3 : L'ENTRETIEN d'une durée de 20' maximum est noté sur 7 points

- Etre capable d'expliquer ses démarches de composition et d'improvisation (choix et procédés chorégraphiques, liens avec des éléments de culture chorégraphique et artistique
- Exercer son regard de spectateur (analyser, critiquer des œuvres)
- S'entraîner à l'oral

Et encore....

- N'hésitez pas à faire appel à un regard extérieur (à des pairs ou enseignants) ou à vous filmer, pour préciser et enrichir votre travail et l'adapter à vos capacités.
- Ne négligez pas le montage sonore
- Changez de tenue entre la composition et l'improvisation



Élève de première du Lycée Bréquigny- Rennes- 2014



RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÈRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ART DANSE – Epreuve d'OPTION FACULTATIVE FICHE SYNTHÉTIQUE

• L'épreuve de « composition » peut être passée en solo ou bien en duo, trio ou quatuor. Les interprètes doivent tou.te.s être candidat.e.s à cette session et être élèves au sein du même lycée. Dans ce cas le visa du chef d'établissement est obligatoire.

NOM		Prénom	Date de naissance
Candidat.e ayant choisi de passer en solo	Candidat.e ayant choisi de passer en (cocher la case correspondante) duo, trio quatuor		
Nom de l'établissement :	- - - Nom	et prénom des partenaires int de l'établissement : du chef d'établissement :	erprètes :

Présentation de votre projet de composition :

- Titre ou/et argument :
- Support musical (titre et auteur):
- Description (point de départ, source d'inspiration, matériaux gestuels utilisés, partis pris chorégraphiques) :

- Articulation de la composition avec des éléments de culture chorégraphique : exemple : référence à une démarche artistique, à un mode de traitement des fondamentaux, à un mode de composition...



RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Pratique de la danse durant l'année :

- En tant que danseur : ateliers d'improvisation, de composition, expérimentations autour du geste et des fondamentaux du mouvement dansé.
- En tant que chorégraphe : procédés utilisés, choix (partis pris) des éléments de l'écriture chorégraphique (espace, temps, scénographie, relations entre danseurs)
Culture chorégraphique développée :
- Œuvres ou extraits d'œuvres étudiées :
- Champs de questionnements en lien avec ces œuvres et les expérimentations pratiques :
- Recherches personnelles, exposés :
- Rencontres avec artistes :
- Spectacles fréquentés :
- Participation à des événements artistiques :